

Image not found or type unknown



Fiscalité après succession

Par **marygab**, le **02/08/2008** à **01:24**

lors d'une succession quel est le service fiscal qui nous gère ? celui du département où a eu lieu la succession (notaire) ou celui où nous habitons et où nous payons habituellement nos impôts.
Merci si vous pouvez me donner la réponse.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **04/08/2008** à **18:27**

Même si tout est informatisé et potentiellement gérable nationalement le impôts dûs et les droits de succession sont traitées avec les services fiscaux dont dépendait le domicile du défunt.
Bonsoir et cordialement